

RÈGLEMENT

Festival International d'Orchestres d'Harmonie

ARTICLE 1.- LE “*FEM BANDA Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida*” aura lieu les **5, 6 et 7 juillet 2024**.

Les orchestres participants joueront dans les emplacements suivants:

- Plaça Paeria
- Camps Elisis (*Parc des Champs Elysées*)
- Espaces alternatifs de la ville de Lleida
- Communes environnantes

Le comité organisateur est l'organe de direction, administration et coordination de tous les aspects du Festival.

ARTICLE 2.- Le délai d'inscription sera du **1 novembre 2023 au 15 janvier 2024 inclus**.

Les demandes de participation au Festival seront adressées à:

bandamunicipal@paeria.cat

Les demandes devront être accompagnées des documents suivants:

- Pièce justificative du paiement des droits d'inscription (300€).
- Currículum de l'Orchestre (300 mots maximum).
- 2 photographies récentes de l'Orchestre.

ARTICLE 3.- Pourront y participer des Orchestres d'Harmonie professionnels et amateurs, intégrés dans des écoles de musique ou des conservatoires, appartenant à des sociétés ou à des fondations nationales et internationales.

Les orchestres régleront la somme de 300 €, au titre des droits d'inscription, par virement au numéro de compte bancaire suivant:

Titulaire: Banda Municipal de Lleida

n° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

ARTICLE 4.- Le nombre d'orchestres admis sera communiqué à tous les inscrits au Festival. En cas de non-admission, le paiement des droits d'inscription sera remboursé.

ARTICLE 5.- Les dates de prestation des orchestres seront fixées dans le cadre de celles du Festival.

ARTICLE 6.- Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux questions juridiques sur l'utilisation des partitions interprétées pouvant impliquer les orchestres.

ARTICLE 7.- Dans la mesure du possible, au seul cas où la Formation se déplace en transport aérien et à condition qu'elle en fasse la demande suffisamment à l'avance, l'organisation du Festival peut fournir aux orchestres participants les instruments de percussion nécessaires à la réalisation du/des concert/s.

ARTICLE 8.- La Commission d'Évaluation du Festival se réunira pour sélectionner les orchestres participants.

ARTICLE 9.- Les orchestres sélectionnés remettront **avant le 1er Mars**, une description des programmes qu'ils interpréteront pendant le/les concerts. Cette liste sera incluse dans le matériel de promotion du Festival.

ARTICLE 10.- Avant le 1er juin, les orchestres participants devront remettre la liste des musiciens qui feront partie de leur formation pour le Festival. Cette liste, qui sera confectionnée par ordre alphabétique des noms et prénoms, devra inclure les données suivantes: nom de l'Orchestre ou Société Musicale, nom, prénom et numéro de la Carte Nationale d'Identité des musiciens et des accompagnateurs.

ARTICLE 11.- Tous les orchestres participants au Festival réaliseront les activités suivantes:

- Un ou deux concerts dans des communes voisines de la ville de Lleida, d'un répertoire d'une soixantaine de minutes chacun.
- Une entrée en défilé (en jouant) suivie de 15 minutes de concert en plus de l'interprétation conjointe par tous les orchestres participants d'une œuvre d'un compositeur local.

ARTICLE 12.- Les orchestres participants peuvent opter pour l'un des modules suivants:

Module A.- Quote de participation individuelle en pension complète (chambre et repas), pour trois nuits incluant les repas à compter du dîner du premier soir au déjeuner du dernier jour: 180,00 € par personne.

Module B.- Quote de participation individuelle, en pension complète (chambre et repas), pour deux nuits incluant les repas à compter du dîner du premier soir au déjeuner du dernier jour: 130,00 €, par personne.

Module C.- Quote de participation individuelle, en pension complète (chambre et repas), pour une nuit incluant les repas à compter du dîner du premier soir au déjeuner du dernier jour: 70 € par personne.

Les orchestres participants qui optent pour le Module A ou le Module B et qui participent au Festival tout en réalisant un concert dans un espace public d'une localité voisine recevront de l'organisation une aide de 3.000 € au titre des frais de déplacement. Il est important de souligner que l'autocar pour assurer le déplacement sera pris en charge par l'orchestre qui réalise l'activité.

Les groupes devront libérer leurs chambres le jour du départ dans la matinée. Nous sommes à disposition de ceux qui décideraient de prolonger ou d'avancer leur séjour à Lleida afin de les orienter et de les aider à coordonner leur séjour avec les visites touristiques, s'ils le désirent.

Les orchestres participants effectueront avant le **1er mars** un virement bancaire (selon le nombre de personnes) au titre de la réservation de l'hôtel au numéro de compte suivant:

Titulaire: Banda Municipal de Lleida

N° de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

<i>Nombre de participants</i>	<i>Module A</i>	<i>Module B</i>	<i>Module C</i>
Jusqu'à 20 participants	1000 €	600 €	400 €
De 21 à 40	2000 €	1400 €	700 €
De 41 à 60	3000 €	2100 €	1100 €
De 60 à 80	4000 €	2600 €	1300 €
Plus de 80 participants	5000 €	3100 €	1500 €

Également, avant le **1er juin**, les différents orchestres participants effectueront le virement bancaire de la somme totale de la réservation. Toute modification postérieure sera pénalisée selon les critères de l'établissement hôtelier.

Une fois le virement bancaire effectué, une pièce justificative de ce paiement devra être envoyée par email à l'adresse suivante: bandamunicipal@paeria.cat

ARTICLE 13.- Les orchestres qui n'optent à aucun des modules de l'article 12 pourront utiliser la cantine du Festival à raison des tarifs suivants:

- Musiciens et accompagnateurs : 1 ticket de 12 €, valable pour un repas.

S'ils souhaitent opter pour ces conditions, ils devront effectuer le virement bancaire correspondant **avant le 15 juin** en précisant le jour, le repas (déjeuner/dîner) et le nombre de tickets demandés au titre de la réservation de cantine (*menjador*) au compte bancaire suivant:

Titular: Banda Municipal de Lleida

Nº de compte: ES72 0182 8140 6002 0155 5072

Une fois le virement bancaire effectué, une pièce justificative de ce paiement devra être envoyée par email à l'adresse suivante: bandamunicipal@paeria.cat

ARTICLE 14.- Le Comité organisateur prendra les mesures opportunes pour assurer le déroulement correct du Festival. Si, pour une raison justifiée, une intervention doit être interrompue, le Comité retiendra la décision la plus adéquate pour sa réalisation postérieure.

Ce même Comité Organisateur se réserve également le droit de modifier les dates et/ou lieux de célébration prévus dans l'article 1, ce qu'il devra communiquer aux orchestres participants au moins 15 jours à l'avance.

ARTICLE 15.- Les orchestres qui, ayant été définitivement sélectionnés, ne participent pas au Concours, sauf en cas de force majeure justifiée, auront l'interdiction de se représenter à ce Festival pour une période de deux ans consécutifs. Les droits d'inscription ne leur seront pas remboursés.

ARTICLE 16.- Le non-respect des périodes établies pour la présentation de la documentation entraînera la perte de la place de participation au Festival.

ARTICLE 17.- La participation à ce Festival implique la cession à la Commission Organisatrice des droits d'image et de son ainsi que de la documentation apportée selon ce règlement.

ARTICLE 18.- Les décisions prises par le Comité Organisateur concernant l'exécution du déroulement de ce règlement seront sans appel.

ARTICLE 19.- Les demandes de participation au Festival devront s'ajuster au modèle joint.

Les virements bancaires se feront en euros et les commissions correspondantes seront prises en charge par l'entité intéressée.

ARTICLE 20.- Chaque orchestre sélectionné s'engage à signer un document conjointement avec l'Organisation dans lequel seront précisés tous les détails opératifs de sa participation au "FEM BANDA, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*".

ARTICLE 21.- La version originale de ce règlement, rédigée en langue catalane, est celle qui prévaudra en cas d'interprétation douteuse causée par la traduction.

ARTICLE 22.- L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de son règlement sans aucune réserve ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions adoptées par la Commission Organisatrice concernant la réalisation, le déroulement, l'interprétation et la résolution, le cas échéant, de toutes les questions non contemplées dans ce même règlement. Les sociétés ou entités associées aux orchestres participant au Festival renoncent expressément à leur propre juridiction et, en application de la disposition de l'article 55, de la Loi de Procédure Civile (*Llei d'Enjudiciament Civil*), se soumettent à la juridiction et à la compétence territoriale des tribunaux et de la Cour de Justice de Lérida et de ses supérieurs hiérarchiques immédiats, pour résoudre les conflits d'intérêt, de quelque nature qu'ils soient, causés par ce règlement, la convocation et la célébration du "FEM BANDA, *Festival Internacional de Bandes de Música, de Lleida*".

=====

=====

BUTLETIN D'INSCRIPTION
FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORCHESTRES D'HARMONIE

Je soussigné/e M./Mme

En représentation de:

En qualité de (poste):

Domicile Social:

Numéro d'Identité Fiscale:

Commune:

Département:

Pays:

Téléphones:

e-mail:

Numéro de Compte Bancaire (IBAN):

Page web:

EXPOSE:

Que la société que je représente est informée de la convocation de participation du *Fem Banda Festival Internacional de Bandes de Música de Lleida*, organisé par l'Orchestre Municipal de Lleida, qui se tiendra les 5, 6 et 7 juillet 2024.

DEMANDE:

à participer au Festival en accord avec le Règlement de convocation

FESTIVAL INTERNACIONAL D'ENSEMBLES MUSICAUX

Tel qu'il est indiqué dans ce règlement, nous optons pour le module suivant

Module	Régime de pension	Nombre musiciens	Nombre accompagnateurs	Total
Module A	Pension complète 3 nuits			
Module B	Pension complète 2 nuits			
Module C	Pension complète 1 nuit			
Aucun				

Par la présente, je confirme que notre jour d'arrivée sera le :/...../..... et notre jour de départ, le:/...../.....

J'indique de ma Société Musicale connaît le règlement de ce concours dans son intégralité et qu'elle s'engage à l'accepter et à le respecter.

Nom du Chef:

Nombre total de musiciens:

Nombre total d'accompagnateurs::

Je joins le document de paiement des droits d'inscription

Je joins le curriculum de l'Orchestre d'Harmonie

Je joins deux photographies récentes de l'Orchestre d'Harmonie

À,

...../...../ 202..